

27 avril 2004

04.137

**Interpellation du groupe libéral-PPN****Vote par correspondance et délais d'envoi du matériel de vote**

Le vote par correspondance est entré dans les mœurs et la majeure partie de la population apprécie de pouvoir voter à domicile.

Alors qu'à l'époque, lors du premier scrutin, le matériel de vote n'était pas parvenu partout à l'heure, aujourd'hui les défauts de jeunesse ont disparu. Mieux: pour la votation du 16 mai 2004 par exemple, les enveloppes sont d'ores et déjà dans tous les ménages (le 19 avril 2004), cinq semaines à l'avance!

Cet état de fait, positif à première vue, pose toutefois un problème nouveau aux partis politiques qui, en l'absence de règles, ne savent plus trop à quelle sainte chancellerie se vouer!

Ainsi, pour la votation du 16 mai prochain, nous avons su trop tard que les objets à caractère fédéral seraient accompagnés d'objets à caractère cantonal (chasse et pêche). Plus déroutant: personne n'avise plus personne de manière officielle, si bien que les partis auraient désormais tort d'attendre de l'Etat des informations certifiées.

Ne faudra-t-il pas instaurer des règles précises, par exemple aviser les partis politiques des objets soumis au souverain sitôt la date d'un scrutin retenue par le Conseil d'Etat?

Nous pourrions mieux et sans panne remplir notre rôle premier, à savoir susciter le débat et former les opinions. Dans la foulée, le fait de savoir qu'une systématique existera et que pour chaque votation le matériel parviendra partout 25 jours à l'avance pourrait permettre d'organiser au mieux la vie démocratique.

Nous ne demandons pas l'urgence car avant la pause estivale, sinon pour élire dans les communes, nous ne devrions plus retourner dans les urnes. A moins que nous ne le sachions pas encore...

*Signataires:* T. Humair, J.-C. Baudoin et Ph. Bauer.